

Audioconférence sur la situation sanitaire au CFP de St-Quentin en Yvelines du lundi 22 mars 2021.

Tout d'abord, au-delà de la politesse de vous remercier d'organiser cette audio sur la situation sanitaire sur le site de St-Quentin, nous déplorons que vous n'ayez pas convoqué un CHS-CT extraordinaire en lieu et place.

Une instance paritaire où doit se dérouler un dialogue social digne de ce nom avec un ordre du jour et un PV aurait été justifiée pour une meilleure gestion et une meilleure prise en compte de cette situation alarmante.

Nous sommes face à une situation où nous pensons que la direction s'est contentée d'appliquer un protocole sanitaire initialement mis en place pour des cas isolés et non pas pour des clusters.

Notre section a simplement pris l'attache de collègues des SIE concernés et d'autres collègues de divers services du site.

Malheureusement, force a été de constater que malgré l'idée reçue qu'il n'y a pas de brassage entre service, il n'en est rien. Les collègues se mélangent toute la journée pour fumer, prendre un café, déjeuner, aller aux toilettes, etc. De fait, il y a pléthore de cas contacts.

Ainsi, nous sommes face à un problème d'envergure qui concerne tous les services et pas seulement les 2 SIE.

Nous vous rappelons encore une fois, que le protocole est une base réglementaire. Au cas présent, il s'agit d'une situation exceptionnelle qui appelle une prise en compte exceptionnelle.

Si dans une première phase une communication avait été adressée à l'ensemble des chefs de service, il est tout à fait anormal voire scandaleux que l'information n'ait pas été relayée à l'ensemble des équipes compte tenu de l'enjeu.

Pourquoi cette omerta ?

Nous demandons à ce qu'une communication à l'ensemble des agents soit formulée.

Par ailleurs, un grand nombre de nos collègues des SIE doivent se faire tester demain (mardi), nous demandons la plus grande transparence à cet effet.

Il aurait d'ailleurs été de bon augure de faire tester l'ensemble du personnel de tout le bâtiment.

Face à la dégradation accrue de la situation sanitaire dans notre région, il nous a été envoyé un message par le secrétariat général vendredi à 17h, je vous en lis un extrait :

« Le télétravail est la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Il participe en effet à la démarche de prévention en limitant l'affluence dans les transports en commun et la présence dans les bureaux et espaces partagés (dont la restauration collective). Les agents dont les fonctions peuvent être exercés totalement ou principalement à distance doivent **impérativement** être placés en télétravail 5 jours par semaine. »

Cet énième rappel en matière de télétravail amène un commentaire bien plus tranché de notre part. Aujourd'hui dans les services de la DDFIP des Yvelines, il y a encore du présentiel pour des personnes qui ne cessent de demander le télétravail sur des postes entièrement télétravaillables. Ce n'est pas faute de vous avoir alerté de nombreuses fois sur le sujet.

Faut-il que le cas de St-Quentin se répète pour qu'il y ait enfin application des directives gouvernementales.

Nous vous posons la question une nouvelle fois, quelle autorité avez-vous vis-à-vis des chefs de services pour faire appliquer les décisions du directeur général et du secrétariat général ?

Nous restons convaincus que si les règles en matière de télétravail avaient été appliquées dès le départ nous n'en saurions pas à autant de cluster dans les centres (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et St-Quentin en Yvelines).

Nous avons encore connaissance de nombreux cas de collègues volontaires qui ne sont toujours pas autorisés à bénéficier du télétravail ou à l'amplifier.